

<u>REGLEMENT DU SERVICE TAXI SOCIAL</u>
--

Conditions d'accès

- Le demandeur ne possède aucun moyen de transport personnel ou n'a pas momentanément la possibilité de l'utiliser (raison médicale),
- Le demandeur ne peut se déplacer en transports en commun,
- Le demandeur réside sur l'entité de Gerpinnes.

Conditions selon la situation

- Le demandeur dispose d'un faible revenu conformément aux montants adaptés à l'évolution du bien-être et l'indice des prix à la consommation et pris en considération comme plafond pour l'intervention majorée (BIM),

OU

- Le demandeur se trouve dans une situation financière particulière motivée dans le rapport social (médiation de dettes, etc.)

OU

- La personne bénéficie du revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente, et est en recherche d'emploi ou doit effectuer des démarches administratives nécessaires à son insertion sociale ;

OU

- Le demandeur se trouve temporairement en situation de détresse psychologique et a besoin d'un soutien de ce type en urgence.

Selon la situation, l'accès au service est établi de manière indéterminée ou temporaire.

Tarifification

- Les trajets inférieurs ou égaux à 8 kms seront facturés au forfait de 2,40€,
- Au-delà de 8 kms, les trajets sont facturés 0,4246 € le kilomètre,
- Les frais d'accompagnement s'élèveront à 4 € / heure (1 € le quart d'heure),

Rue des Ecoles 31
6280 Acoz (Gerpinnes)
Tél : 071/50.29.11
Fax : 071/50.22.10

- Le temps d'attente du chauffeur sera facturé à 4 € par heure (1 € par 15 minutes).
- Les prestations sont facturées et payables par le bénéficiaire sur base de cette facture.

Fonctionnement

- Conformément à la nouvelle collaboration avec MOBILESEM, les réservations doivent se faire au moins 48 heures directement auprès de l'agence mobilité de l'ASBL au numéro gratuit 0800 / 15 230.

Dès lors, MOBILESEM proposera le transport via notre service ou via un autre intermédiaire selon les disponibilités et la meilleure option pour le demandeur.

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »